

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2015

Le cinq mai deux mille quinze à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2015

Sont présents : Mmes BERNARD, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, COCULET, BONHOMME, FORTINEAU, CHABOT, ROSSET, SIMON.

Absent excusé : Mme LHERMELIN

M. BONHOMME a été désigné secrétaire de séance,

Madame le maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui reçoit l'approbation des élus.

1 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS délib.2015_mai-02

Lors du vote du budget 2015, la somme de 4000 €uros a été prévue au compte 6574 pour les subventions aux organismes de droit privé ; le conseil municipal décide de les répartir de la façon suivante :

- 50 € Fondation du Patrimoine "Préserveons ORADOUR-SUR-GLANE"
- 200 € aide à domicile en milieu rural (ADMR)
- 350 € société de chasse de Rouzède
- 150 € CIDIL
- 350 € club des aînés de Rouzède
- 1625 € comité des fêtes de Rouzède
- 100 € passion rando
- 350 € amicale laïque Rouzède Ecuras
- 150 € amicale des donneurs de sang
- 100 € association Les Amis de la Maison de retraite de Montbron
- 50 € prévention routière

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Rouzède donnent leur accord à cette répartition de crédits.

2 PROJET EOLIEN COMMUNE DE MAISONNAIS SUR TARDOIRE (Haute-Vienne) délib.2015_mai_01

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des différents courriers et documents concernant la demande présentée par la SAS WKN FRANCE PARC EOLIEN DE LA TARDOIRE pour l'installation classée pour la protection de l'environnement de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Maisonnais-sur-Tardoire (Haute-Vienne).

En application de l'article R512-20 du code de l'environnement, les communes concernées par le périmètre de l'enquête doivent donner leur avis et le transmettre au Président de la commission d'enquête à la Mairie de Maisonnais-Sur-Tardoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Rouzède, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet éolien de Maisonnais-Sur-Tardoire.

3 POINT SUR L'ECOLE : RENTREE SCOLAIRE 2015

Madame le Maire fait un résumé des actions menées et des différents courriers échangés, en collaboration avec M. Denis DONNARY, Maire d'Ecuras et le soutien des parents d'élèves et des enseignants, avec les services de l'Etat et l'Inspection académique. La décision finale du DASEN est la fermeture prévisionnelle de l'école de Rouzède ; ceci signifie que la rentrée 2015 se fera à Ecuras. Effectif prévu 32 élèves pour une classe à 6 niveaux !!! La réouverture de l'école de Rouzède est envisagée après comptage des élèves.

4 CALITOM

A compter du 1^{er} janvier 2016, les bacs normés R437 seront obligatoires. L'achat groupé envisagé précédemment semble compliqué (minimum de commande de 500 € H.T.) ; Alain COCULET est sollicité pour se renseigner sur les prix en grande distribution.

Fin de la séance à 20h00